

M. le Président: La Chambre a entendu la requête du député de Mississauga-Nord. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

* * *

LES DROITS DE LA PERSONNE

PRÉSENTATION DU 2^E RAPPORT DU COMITÉ PERMANENT

M. Reginald Stackhouse (Scarborough-Ouest): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter dans les deux langues officielles le deuxième rapport du comité permanent des droits de la personne intitulé «Les droits de la personne et le vieillissement au Canada».

Conformément au paragraphe 99(2) du Règlement, le comité prie le gouvernement de bien vouloir déposer à son sujet une réponse globale. Ledit rapport démontre que les Canadiens âgés font l'objet de discrimination sur le marché du travail en dépit de l'interdiction de la Loi canadienne sur les droits de la personne. Les gens d'âge moyen et d'âge mûr constituent en effet une minorité invisible à qui on refuse des emplois en raison de leur âge.

Le rapport met l'accent également sur la façon dont on porte atteinte aux droits des personnes âgées. Il renferme 17 recommandations auxquelles le gouvernement est prié de répondre.

[*Note de l'éditeur: Voir les Procès-verbaux d'aujourd'hui.*]

* * *

LA LOI SUR LES INDIENS

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Bill McKnight (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et ministre de la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien) demande à présenter le projet de loi C-150, tendant à modifier la Loi sur les Indiens (règles relatives aux décès).

M. le Président: Le ministre est-il autorisé à présenter ce projet de loi?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

* * *

[*Français*]

LOI SUR LA RADIO

MESURE MODIFICATIVE

L'hon. Flora MacDonald (ministre des Communications): demande à présenter le projet de loi C-151 intitulé Loi modifiant la Loi sur la radio et certaines autres lois en conséquence.

Rapports de comités

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'autoriser la ministre à présenter le projet de loi?

Des voix: D'accord.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

M. le Président: Quand le projet de loi sera-t-il lu pour la deuxième fois? A la prochaine séance de la Chambre?

Des voix: D'accord.

* * *

[*Traduction*]

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

LES JOURS RÉSERVÉS À L'ÉTUDE DU PROJET DE LOI C-130 À L'ÉTAPE DU RAPPORT

L'hon. Doug Lewis (ministre d'État et ministre d'État (Conseil du Trésor)): Les représentants des partis s'étant consultés, monsieur le Président, je suis maintenant en mesure de faire connaître à la Chambre les travaux que j'annonce d'ordinaire le jeudi. Suite à l'adoption de sa motion sur l'attribution du temps, le gouvernement entend faire de demain, jeudi, la première journée de débat à l'étape du rapport sur le projet de loi C-130, quitte à faire de lundi la deuxième journée. Dans ces conditions, en application de l'ordre adopté hier la Chambre serait appelée à se prononcer à l'égard des différents amendements et de la motion d'approbation lundi à 21 h 45.

Cependant, les partis ayant discuté de la chose, je pense qu'ils consentent à l'unanimité à la présentation de la motion suivante:

Que, suite à l'ordre de la Chambre du mardi 16 août 1988 relatif au projet de loi C-130, Loi de mise en oeuvre de l'Accord de libre-échange entre le Canada et les États-Unis d'Amérique, au plus tard à vingt-deux heures le lundi 22 août 1988, toutes les questions nécessaires pour disposer des motions restantes à l'étape du rapport soient mises aux voix et que tout vote par appel nominal réclamé ainsi que tous les votes déjà différés soient différés à dix-huit heures le mardi 23 août 1988.

M. le Président: La Chambre a entendu la proposition du ministre d'État. Est-elle d'accord?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)